

Bordereau de Tuyauterie

Formation «Chiffrage au bordereau de tuyauterie»

1 jour - 7h

1050 € HT (TVA : 20 %)

Dates :

- le jeudi 19 mars 2026,
- le jeudi 22 octobre 2026,
- le jeudi 19 novembre 2026

Lieu :

Courbevoie (92)

Sous réserve de modification :
nous consulter



Bordereau de TUYAUTERIE

Formation sur le «Chiffrage au bordereau de tuyauterie»

Offert : Bordereau adressé aux stagiaires à l'issue de la formation.

Prérequis :

- Maîtriser la lecture des isométriques,
- Connaissances en assemblage et soudage de tuyauterie,
- Avoir des notions de chiffrage.

Personnel concerné :

- Responsables de services maintenance ou méthodes,
- Personnel en charge des achats ou des spécifications techniques et suivi des travaux,
- Fabricant chargé de chiffrage ou pilotage de travaux,
- Chef de projet.

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Comprendre le fonctionnement et utiliser le bordereau de tuyauterie,
- Maîtriser les unités de travail et quantifier les travaux de façon homogène,
- Chiffrer des lignes ou éléments de tuyauterie :
 - > En préfabrication,
 - > Sur site,
 - > Par dossier ou point de feu.

Méthodes pédagogiques :

- Présentation générale sous forme d'exposé,
- Cas concrets et exercices.

Moyens d'évaluation :

- Réalisation d'exercices pendant et en fin de formation.

Programme :

- Présentation du Bordereau de Tuyauterie,
- Décomposition du travail,
- Prise en compte des pièces et des ressources,
- Intégration des charges,
- Application sur cas concrets.

Formateur

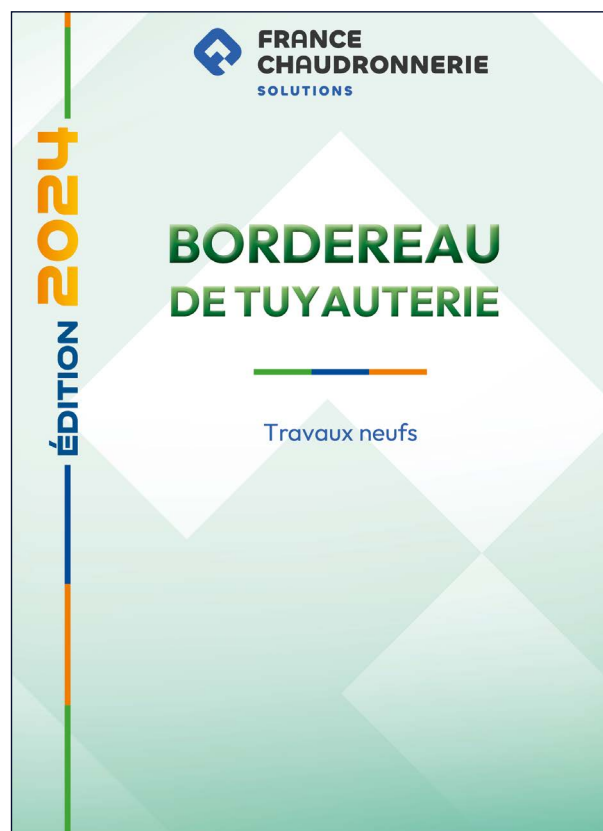
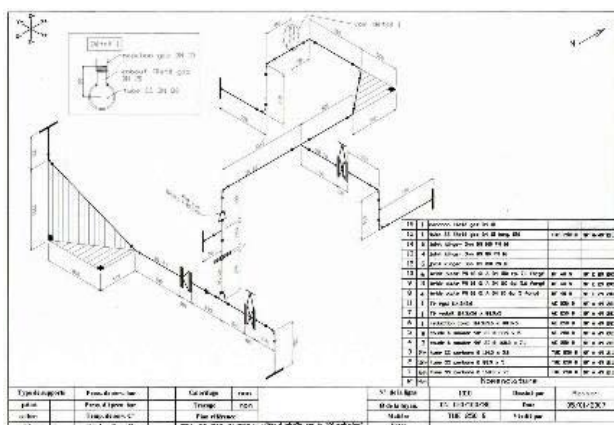
Expert technique dans le domaine, intervenant notamment dans des prestations de conseil et d'assistance technique chez les fabricants d'équipements.

Moyens mis à disposition

- Supports de formation
- Corrigés des exercices
- Documents utiles pour la réalisation des exercices (textes réglementaires)
- Ecran de projection interactif
- Déjeuner compris

Attestation

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation



LES CODES DE FRANCE CHAUDRONNERIE SOLUTIONS

Les Codes de Constructions sont élaborés, rédigés, et diffusés par FRANCE CHAUDRONNERIE. Le formateur intervient dans la rédaction des Codes de Construction et des CT.

Responsable Pédagogique / Directeur
Technique
Hervé FERRIERE
☎ +33 (0)1 47 17 62 67
✉ h.ferriere@france-chaudronnerie.org

Inscriptions Formations &
Référénte Handicap :
Marie WACAPOU
☎ +33 (0)1 47 17 62 61
✉ m.wacapou@france-chaudronnerie.org

Bulletin d'inscription

À retourner à : FRANCE CHAUDRONNERIE SOLUTIONS

39, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie - CS 30080 - 92038 LA DÉFENSE CEDEX

Mail : commercial@france-chaudronnerie.org

Formation

Intitulé de la formation :

Date :

Ce stage fait l'objet d'une convention entre votre entreprise et FRANCE CHAUDRONNERIE SOLUTIONS (n° de déclaration d'existence : 11 92 05 269 92). Prise en charge possible par votre OPCO (N° de référencement datadock : 0006323).

Entreprise

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

E.mail :

N° Siret : Code NAF : Effectif :

N° TVA Intracommunautaire :

Responsable formation : ☐ M. ☐ Mme

Nom : Prénom :

Participants

M. /Mme :

Fonction : Mail :

M. /Mme :

Fonction : Mail :

M. /Mme :

Fonction : Mail :

Règlement

Paiement direct par l'entreprise : ☐ OUI ☐ NON (dans ce cas, remplir la rubrique « OPCO »)

Adresse de facturation :

.....

Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant la date du stage fait l'objet d'une facturation intégrale.

OPCO

Nom de l'OPCO :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

E.mail :

Prise en charge directe par l'OPCO : ☐ OUI ☐ NON

Nom du référent OPCO à contacter :

☐ M. ☐ Mme : Nom :

Prénom :

Fait à :

le :

Nom du signataire :

Fonction du signataire :

Signature et cachet de l'entreprise :

Conditions générales de vente

Organisme de Formation - Agrément : 11 92 05269 92

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le responsable de l'inscription et le participant des présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf dérogation écrite et expresse de FRANCE CHAUDRONNERIE SOLUTIONS.

Conditions d'inscription et de participation

Vous pouvez vous pré-inscrire en nous retournant le bulletin d'inscription téléchargeable sur www.snct.org, dûment complété et portant le cachet de l'entreprise, la signature et la qualité d'une personne habilitée.

Dès réception de votre inscription, une convention de formation professionnelle vous est adressée et à nous retourner signée et revêtue du cachet de votre entreprise.

Dès l'inscription ou au plus tard trois semaines avant la formation, une convocation et un plan d'accès sont adressés au participant ou au responsable de l'inscription, indiquant le lieu et les horaires de sa session de formation.

À l'issue de la formation, une attestation de participation est remise en main propre au stagiaire.

Prix et paiement

Le prix des prestations de formation est celui indiqué sur notre site internet www.snct.org ou sur notre catalogue, au titre de chaque programme de formation proposé.

Ce prix est HORS TAXE et doit être majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de l'inscription.

Nos tarifs sont forfaitaires et comprennent : la formation, les déjeuners, les pauses café et les supports de formation.

Délais de paiement

La facture vous est adressée à l'issue de la formation. Le règlement est à effectuer à réception de facture comptant, sans escompte à l'ordre de FRANCE CHAUDRONNERIE SOLUTIONS. Le règlement peut être effectué :

- Par chèque, à l'ordre de FRANCE CHAUDRONNERIE SOLUTIONS, en mentionnant le numéro de la facture.
- Par virement bancaire, en mentionnant le numéro de la facture.
- En cas de règlement par un OPCO, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont vous dépendez, avant le début de la formation. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription.
- En cas de prise en charge partielle par votre OPCO, la différence de coût vous sera directement facturée.
- Si l'accord de prise en charge de votre OPCO ne nous parvient pas avant le début de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée.

Conformément à la Loi de modernisation de l'économie (LME) N°2008-776 du 4 août 2008 (article L442-6 du Code de commerce) sont passibles d'une amende de 75 000 € pour une personne physique et deux millions d'euros pour une personne morale le fait de ne pas respecter ce délai de paiement maximal.

Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige.

Retard de paiement

En application de l'Article L 441-6 alinéa 12 du Code de Commerce, tout paiement en retard rend exigibles de plein droit, dès le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

1) Des pénalités de retard.

Les pénalités de retard seront déterminées par l'application du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points.

2) Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros, en application de l'article D 441-5 du Code de Commerce.

En vertu de l'article L441-6 précité, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le fournisseur est également en droit de demander une indemnisation complémentaire justifiée.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation ou tout report de votre part doit nous être communiqué par écrit.

Pour toute annulation faite :

- moins de 14 jours précédant la formation, 100 % de la prestation sera facturée,
- de 15 à 30 jours précédant la formation, 50 % de la prestation sera facturée,
- au-delà de 30 jours précédant la formation, aucun dédit ne sera facturé,
- concernant les formations intra-entreprise, FRANCE CHAUDRONNERIE SOLUTIONS facturera les frais engagés pour les déplacements et hébergements du(des) formateur(s).

Ces conditions sont également applicables à toute personne absente le jour de la formation.

Tout stage commencé est dû en totalité.

Le remplacement par une autre personne avant le début de session est accepté sans frais. Il vous suffit de nous indiquer les coordonnées complètes du remplaçant.

Pour tout report parvenu :

- Au plus tard 15 jours avant la formation : aucun frais.
- Entre 14 jours et la veille du début de la formation : frais de report de 70 € HT. Le report sur la session suivante sera effectif à condition de régler en totalité la formation avant la date de la session suivante.

FRANCE CHAUDRONNERIE SOLUTIONS se réserve le droit d'annuler ou d'ajourner une session de formation. Si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Dans cette hypothèse, vous serez prévenu par téléphone puis par courriel avant la date de démarrage initialement prévue pour la formation. Une solution de report vous sera proposée ou le montant avancé vous sera intégralement remboursé.

Mentions légales

Les informations demandées sont indispensables au traitement de votre inscription. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/1/1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier et vous opposer à leur transmission éventuelle en écrivant à notre Service Clients.

N° d'agrément de l'organisme de formation
FRANCE CHAUDRONNERIE SOLUTIONS : 11 92 05269 92
Version novembre 2023